



07.02.2018 – 09:00 Uhr

Conseils du CIPI : fêtez chaleureusement Carnaval... sans vous brûler !

Berne (ots) -

C'est bientôt l'heure du Carnaval ! Les costumes et décos sont souvent composés de matières synthétiques facilement inflammables, ce qui augmente le risque d'incendie. Les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) vous montrent comment prévenir les incendies et fêter Carnaval en toute sécurité.

Les foules compactes du Carnaval sont propices aux départs de feu. Les costumes et décos en matières synthétiques s'enflammeent particulièrement facilement, par exemple au contact d'une cigarette. Il est donc important d'être prudent avec les cigarettes et les flammes nues. Les produits ignifuges pour textiles disponibles dans le commerce offrent une bonne protection et peuvent être utilisés pour imprégner les costumes afin de se protéger soi-même et de protéger les autres participants à la fête.

Selon les prescriptions suisses de protection incendie, les décos ne doivent pas faire augmenter le niveau de danger. Elles doivent être installées de manière à ne pas menacer la sécurité des personnes. La signalisation des voies d'évacuation doit être visible en tout temps. Il est interdit de placer des décos inflammables dans les voies d'évacuation et de sauvetage.

Conseils de sécurité pour les participants

- Pour vos costumes de Carnaval et vos décos, n'utilisez que des matériaux difficilement inflammables.
- Renoncez au tulle et au nylon. Ces matières fondent en cas de grande chaleur et peuvent entraîner de graves blessures de la peau.
- Les tissus peuvent être traités avec des produits ignifuges et être ainsi rendus plus sûrs.

Conseils de sécurité pour les organisateurs

- Dégagez les voies d'évacuation comme les escaliers, les couloirs ou les sorties.
- N'utilisez pas de flammes nues dans les lanternes ou torches de décoration.
- Utilisez des décos difficilement inflammables ou traitez le matériel de décoration avec des produits ignifuges.
- En cas d'urgence, ayez toujours à disposition un seau d'eau, une couverture anti-feu ou un extincteur portatif.

Si un accident survient malgré les précautions prises, refroidissez les brûlures immédiatement et pendant une période prolongée. En cas d'incendie, il faut procéder ainsi : Alarmer --> Porter secours --> Éteindre

Contact presse :

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch